



# Dates et Conditions d'inscription 2022 aux activités de l'Amicale Laïque



Scannez-moi !

- ➔ A l'Amicale Laïque : (entrée rue Victor Hugo)
  - Mercredi 31 août : 9h/12h et 15h/19h ***pour les anciens adhérents seulement***
- ➔ Au FORUM des Associations Salle Maison Neuve : (avenue Commune de Paris / derrière Naturalia)
  - Samedi 3 septembre de 9h à 17h00
- ➔ A l'Amicale Laïque :
  - Mercredi 7 septembre : 9h/12h et 15h/19h
  - Vendredi 9 septembre : 16h/19h
  - Puis les jours de permanence et dans la limite des places disponibles.

**ATTENTION** : les activités suivantes ne seront pas présentes à l'Amicale.

inscriptions et infos uniquement au FORUM et aux coordonnées suivantes : Tir : [amicale91220tir@gmail.com](mailto:amicale91220tir@gmail.com)  
Badminton : [www.bretibad.fr](http://www.bretibad.fr) ; Handball : [www.handballclubbretigny.fr](http://www.handballclubbretigny.fr) ; Danses Adultes : [www.danse-bretigny91.fr](http://www.danse-bretigny91.fr)

## Reprise des activités : lundi 12 septembre 2022

- ➔ Vous trouverez tous les tarifs au fil des pages de notre site, onglet « activités » :  
[www.amicalelaique-bretigny91.fr](http://www.amicalelaique-bretigny91.fr)
- ➔ Pour que votre inscription soit effective, vous serez muni (e) :
  - De votre moyen de paiement :
    - ◇ Chèque bancaire ou espèces (Carte Bleue non acceptée)
    - ◇ Coupons-sport : acceptés pour les Sports uniquement
  - Pour les majeurs :
    - ◇ D'un certificat médical en cours de validité \*\*
    - ◇ Ou d'un questionnaire de santé Adultes à remplir en toute objectivité *pour un renouvellement de moins de 3 ans consécutifs, et pour le même sport.*
    - ◇ Tous les certificats fournis pour la saison 2019-2020 sont à renouveler.
  - Pour les mineurs :
    - ◇ Le certificat n'est plus systématique pour les activités sportives\*\*
    - ◇ Désormais, les jeunes sont soumis à un questionnaire de santé spécial Mineurs qu'il leur appartient de remplir en toute objectivité avec leurs parents.
- ⇒ **\*\* Pour la Gym Vitalité, le certificat n'est plus obligatoire tous les 3 ans si toutes les réponses sont négatives au questionnaire de santé (voir l'onglet « activités - Gym Vitalité» sur notre site).**
- ⇒ **\*\* Pour le TIR, un nouveau certificat reste obligatoire pour tous CHAQUE ANNEE.**